



## Municipalité de Val-des-Lacs

349 chemin Val-des-Lacs  
Val-des-Lacs (Québec), J0T 2P0  
Tél. : 819-326-5624 Courriel : info@val-des-lacs.ca

### AVIS PUBLIC Règlement no 368-25-02

***Règlement no 368-25-02 modifiant le Règlement de lotissement no 368-02 pour réduire le rayon des rues en cul-de-sac dans la zone FC-7***

**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES, IL EST PAR LES PRÉSENTES  
DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :**

Que conformément à l'article 451 du *Code municipal du Québec*, avis vous est donné que le *Règlement no 368-25-02 modifiant le Règlement no 368-02 pour réduire le rayon des rues en cul-de-sac dans la zone FC-7* a été adopté le 1<sup>er</sup> octobre 2025 et est mis en vigueur le 23 octobre 2025.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 349, chemin Val-des-Lacs et sur le site internet de la Municipalité. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de Ville.

Donné à Val-des-Lacs, ce 23 octobre 2025.

Caroline Champoux

Directrice générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Champoux, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 23 octobre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat, ce 23 octobre 2025.

Caroline Champoux

Directrice générale et greffière-trésorière